



Le Clemi responsable de l'éducation aux médias

publié le 04/09/2009

Décret n° 2007-474 du 28 mars 2007

Descriptif :

Décret n° 2007-474 du 28 mars 2007

Par le Décret n° 2007-474 du 28 mars 2007, le ministère de l'Education Nationale charge le Clemi de "l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif".

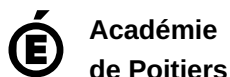
Les missions du Clemi en termes d'animation et de formation notamment, sont rappelées.

Le décret installe aussi le Conseil d'Orientation et de Perfectionnement du Clemi, dont les membres sont nommés par le ministre de l'éducation nationale.

Document joint

 Décret n° 2007-474 du 28 mars 2007 (PDF de 81 ko)

Décret qui charge de Clemi de sa mission d'éducation aux médias.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.